



GRANDS PRIX DE MONTMORENCY



L'ASMTT organise le Samedi 13 septembre 2008 et le Dimanche 14 septembre 2008 au Parc des Sports, Chemin de la Butte aux Pères, 95160 Montmorency, son 2eme tournoi régional homologué n°....., réservé aux joueurs (ses) licenciés traditionnels de la ligue d'île de France.

Le tournoi se déroulera sans interruption, le gymnase ouvrira ses portes à 8h30, un bar avec boissons et sandwichs sera à la disposition des joueurs et des spectateurs.

Renseignements sur asmmt.fr, par mail noel.chenot@wanadoo.fr, ou par tel au 06 18 69 41 23

Article 1 : Les épreuves se dérouleront suivant le règlement F.F.T.T. en vigueur (partie au meilleur des 5 manches de 11 points ; tenue **sportive etc...**) sur 22 tables. Les balles utilisées seront de couleur orange. Le juge arbitre exigera la présentation de la licence de la saison en cours (phase 1) ou tout au moins l'inscription sur le spid au 12 septembre 2008 et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition si la mention "certificat médical présenté" ne figure pas sur la licence ou si vous n'avez pas reçue la licence.

Article 2 : Le tournoi comprend les tableaux suivants respectant les horaires indiqués. Les dotations indiquées seront données par chèque (à l'ordre des parents pour les mineurs). Tirage au sort le vendredi 12 septembre 2008 à 19h au Parc des Sports.

| SAMEDI | Pointage | Poules | Vainqueur | Finaliste | ½ Finaliste |
|--------------------------|---------------|--------|-----------------|-----------------|-------------------|
| A - NC-75 (max 899 pts) | 8h30 à 9h30 | 10h00 | Coupe+60 € | 30 € | 15 € |
| B - NC-65 (max 1099 pts) | 9h30 à 10h30 | 11h00 | Coupe+70 € | 35 € | 18 € |
| C - NC-45 (max 1499 pts) | 12h00 à 13h00 | 13h30 | Coupe+90 € | 45 € | 23 € |
| D - NC-55 (max 1299 pts) | 14h00 à 15h00 | 15h30 | Coupe+80 € | 40 € | 20 € |
| E - NC-40 (max 1599 pts) | 16h00 à 17h00 | 17h30 | Coupe+100€ | 50 € | 25 € |
| DIMANCHE | Pointage | Poules | Vainqueur | Finaliste | ½ Finaliste |
| F - NC-35 (max 1699 pts) | 8h30 à 9h30 | 10h00 | Coupe+110 € | 55 € | 28 € |
| G - NC-25 (max 2059 pts) | 9h30 à 10h30 | 11h00 | Coupe+160 € | 80 € | 40 € |
| H - NC-30 (max 1799 pts) | 12h00 à 13h00 | 13h30 | Coupe+130 € | 65 € | 33 € |
| I - Toutes Séries Dames | 14h00 à 15h00 | 15h30 | 50% engagements | 25% engagements | 12,5% engagements |
| J - Toutes séries | 15h00 à 16h00 | 16h30 | Coupe+300€ | 150€ | 75€ |

Fin du pointage ½ avant le début de chaque tableau. Forfait 10 minutes après l'appel du joueur

Les dernières finales de chaque journée sont prévues à 22h30 le Samedi et 21h00 le Dimanche.

Le total des dotations s'élève à 2204 € + les inscriptions féminines du tableau I.

Si le nombre d'inscrits dans un tableau est inférieur à la moitié de sa capacité maximum (soit 32 joueurs), les dotations du tableau seraient alors divisées par deux. (À l'exception du tableau féminin ou les dotations sont au % des inscrites)

Article 3 : Déroulement sportif.

Le nombre maximum d'inscrits par tableau sera de 66 joueurs, soit 22 poules de 3 joueurs. Seul le tableau féminin sera limité à 48 joueuses. Le/La première et le/la deuxième de chaque poule seront qualifiés pour disputer les phases finales par élimination directe.

Il n'est possible de s'inscrire que dans 2 tableaux maximum par journée. Un joueur pourra éventuellement intégrer un 3^{ème} tableau s'il est éliminé dans au moins un des deux autres.

La participation des féminines du tableau Dames est admise dans 2 autres tableaux.

Article 4 : Ne peut participer au tournoi tout joueur ou joueuse qualifié le même jour pour une épreuve de Comité, de Ligue ou fédérale ainsi que les benjamins sans dérogation.

Article 5 : Les droits d'engagements sont fixés à **8 € par tableau**. Il n'y aura aucune majoration pour les inscriptions sur place qui ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles et ½ heure avant chaque début de tableau.

La fiche d'inscription (Numéro de licence et classement obligatoire) accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de "A.S.M.T.T" est à envoyer, avant le mercredi 10 septembre 2008, à Mr Chenot Noël, 3 Allée Paul Cézanne, 95560 Montsoulst.

Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte.

Article 6 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition.

Article 7 : Le juge arbitre sera Mr Robert MEBARKI. Il sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Ses décisions seront sans appel.

Il sera assisté de Mr Jean Marie CHENOT pour la gestion avec « SPIDD »

Article 8 : Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement